

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module Actions spécifiques et enjeux AS 2024-2025

Code T.TS.S0359.AS3.F.24	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS	Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres
------------------------------------	--	--	---	--	--

2 Organisation

Crédits ECTS * **Langues(s)**
 français

6 ECTS

Volée :
PT 2023, EE 2021 et TP 2021

Semaine 13 à 20
Jeudi et/ou Vendredi

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences :

5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.

8. Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capables de/d' :

- Identifier les dispositifs légaux, institutionnels et/ou politiques propres aux différents champs d'intervention des assistant-es sociaux et sociales (ci-après, AS), vus dans le module (protection de l'adulte, vieillesse, addictions, santé mentale et/ou migration).
- Expliquer l'intervention des AS dans chacun de ces champs.
- Expliquer le rôle et les enjeux de l'intervention des AS dans les champs d'intervention traités par rapport aux rôles des autres professions/métiers avec lesquels ils et elles sont en interaction dans une logique d'interprofessionnalité.
- Proposer et justifier une intervention et/ou une orientation de prise en charge correspondant à la fois au champ spécifique de la pratique des AS et aux besoins et demandes des bénéficiaires.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Ce module vise l'acquisition de savoirs, savoir-faire et de savoir-être dans l'intervention des AS dans une logique d'interprofessionnalité. Il s'agit en particulier d'être en matière de pouvoir penser et situer leur agir au carrefour de prescriptions légales, institutionnelles, d'une part et en collaborant avec le réseau personnel, médico-social, et professionnel gravitant autour des publics cibles de l'autre. Pour ce faire, le module est organisé autour des thématiques et champs spécifiques suivants :

1. Droit de protection de l'adulte

Cette partie théorique du module présente le droit de protection de l'adulte en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013. Y seront abordés notamment les principes généraux qui gouvernent ce nouveau cadre, les principales dispositions juridiques du droit de protection de l'adulte concernant les mesures personnelles anticipées, les mesures appliquées de plein droit, et les mesures prises par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, en particulier, les mesures de curatelles, sont abordés.

2. Vieillesse

Dans cette partie, il est question d'aborder les problématiques diverses rencontrées par les personnes âgées, un public croissant en raison du vieillissement de la population, telles que la perte d'indépendance, l'isolement, ou encore les difficultés financières, tout en prenant en compte la diversité des situations individuelles. Il s'agit aussi de réfléchir aux enjeux liés à l'accompagnement de ce public.

3. Addictions

Dans cette thématique, l'accent est porté sur les divers types de dépendances, la place du produit et les problématiques spécifiques rencontrées en service social. La nature de ces problématiques et les contextes dans lesquels elles apparaissent, les dispositifs légaux et institutionnels seront présentés et travaillés.

4. Santé mentale

Cette partie du module aborde des connaissances théoriques de base en matière de santé mentale indispensables au métier d'AS auprès de personnes souffrant de troubles psychiques. Y seront abordé-e-s en particulier les notions de psychopathologie, les différents troubles psychiques des pistes permettant d'approcher les rapports entre troubles psychiques, difficultés sociales et désaffiliation et la place des usagers et usagères en matière de droits, d'entraide, d'appui aux proches dans le champ de la santé mentale sont abordés.

5. Migration

Dans cette partie, l'accent est porté sur les politiques migratoires et les politiques d'intégration à l'égard des personnes migrantes ou immigrées en Suisse. Les différents cadres légaux qui régissent l'entrée, le séjour et la fin de séjour des personnes de nationalités étrangères en Suisse, tout comme les politiques d'intégration en leur faveur, sont abordés. Un accent particulier est porté sur les prestations sociales et les conséquences du recours à celles-ci pour les personnes immigrées.

Formes d'enseignement et modalités pédagogiques :

Le module comprendra des cours théoriques en plenum (synchrone), des cours additionnels sur Moodle (asynchrone), une observation de terrain, en particulier la pratique des AS, et un partage de connaissances entre étudiant-e-s et l'équipe du module.

La participation aux enseignements asynchrones ainsi qu'aux activités liées à ces enseignements à distance est obligatoire.

Les étudiant-e-s sont invité-e-s à acquérir activement, par leur travail personnel, une partie des concepts et des outils des thématiques choisies.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

L'évaluation de ce module se subdivise en deux parties :

- Une présentation orale collective concernant le champ d'intervention dans lequel le groupe aura fait son terrain, **jeudi 15 mai 2025 (semaine 20)**.
- Un examen oral individuel sur une vignette s'inscrivant dans le second champ choisi par l'étudiant-e, **jeudi 26 ou vendredi 27 juin 2025 (semaine 26)**.

Pour les enseignements en présentiel, **une participation régulière et active des étudiant-es est exigée**. Des sondages aléatoires de présence seront effectués. Lors de ces sondages, deux absences sont tolérées.

Dès la troisième absence, 10% des points totaux de la grille d'évaluation finale du module seront retirés. **Dès la cinquième absence, 20% des points** seront retirés.

Toute absence doit être excusée dès connaissance de celle-ci, par courriel des responsables du module, avec l'assistante en copie. En cas de présentation d'un certificat médical, l'absence ne sera pas comptabilisée.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

- Se présenter à une nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2^e session prévue durant la même année académique, soit un travail écrit individuel intégrant les remarques du jury relatives à l'examen oral individuel le **vendredi 29 août 2025 (semaine 35)**.
- Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante.

Domaine **HES-SO** Travail social
Filière Travail social

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation**8 Remarques**

Dans le cadre de ce module, aucune restriction n'est instituée quant à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) générative aussi bien pour les intervenant-e-s (internes et vacataires) que pour les étudiant-e-s. Cette utilisation ne fera l'objet d'aucune pénalité pour autant que la probité intellectuelle soit respectée. Il est demandé donc d'annoncer l'outil utilisé (ChatGPT, DeepL, Quillbot, etc.) et les raisons de son utilisation (corrections, explications, reformulations, traductions, ou autres à préciser).

9 Bibliographie

Une liste bibliographique sera remise à l'ouverture du module et complétée au cours du module par les différent-e-s intervenant-e-s.

10 Enseignant-e-s**Responsable de module ***

KONAN N'Dri Paul et SIMOES Tania

Descriptif validé le *

10 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module Actions spécifiques et enjeux ASC 2024-2025

Code T.TS.S0359.ASC3.F.24	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * **Langues(s)**
 français

6 ECTS

Volée :
PT 2023, EE 2021 et TP 2021

Semaines 13 à 20
Jeudi et/ou Vendredi

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences :

5. Développer une pensée critique ; questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociale pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.

Objectifs :

- Au terme du module, les étudiant-e-s seront capables de/d' :
- Définir les concepts de démocratie, d'espace public et de participation ;
 - Situer leurs pratiques en animation socioculturelle par rapport à ces concepts ;
 - Développer une réflexion professionnelle pour :
 - Accompagner les transitions socio-écologiques ;
 - Favoriser les participations culturelles des publics.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Le module inscrit l'animation socioculturelle dans le contexte des sociétés démocratiques contemporaines :

- Les concepts de démocratie, d'espace public et de participation sont définis et argumentés.
- Deux enjeux actuels en lien avec la participation citoyenne sont discutés et approfondis : Comment développer des pratiques respectueuses de la diversité pour accompagner les transitions écologiques sur les terrains de l'animation socioculturelle ? Comment et pour quels publics promouvoir les participations culturelles ?
- Ces enjeux sont rattachés à des cadres de références qui placent l'expérience, les compétences et les ressources des personnes et communautés au cœur des pratiques en animation socioculturelle.

Les formes d'enseignement articulent cours ex cathedra, activités réflexives et pratiques (débat, exercices pratiques, analyse de projets) et rencontres avec des professionnel·les.

Le jeudi 15 mai 2025, les étudiant-es participeront à une journée d'exploration de terrain qui aura lieu dans un quartier de la Ville de Lausanne.

La présence des étudiant-es aux cours est obligatoire. Au-delà de 20% d'absence (avec ou sans justification médicale), le décanat est informé et un travail écrit complémentaire, avec présentation orale à l'enseignant-e responsable du module, est demandé à l'étudiant-e.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Le module sera validé par un examen oral de 30 minutes, **les jeudi 12 et vendredi 13 juin 2025 (semaine 24)**. Le passage à l'examen se fait par binômes. Ceux-ci sont formés par la responsable du module. La nature de l'examen est communiquée le premier jour du module.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

- 1) Se présenter à une ou des nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2^e session prévue durant la même année académique, soit un examen oral individuel, le **jeudi 4 et vendredi 5 septembre 2025 (semaine 36)**.
- 2) Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

Les cours auront lieu les jeudis et/ou vendredis, le 28 mars, le 4 avril, les 10 et 11 avril, le 17 avril, le 2 mai, les 8 et 9 mai et le 15 mai 2025 de 08h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h30.

9 Bibliographie

Pour chaque thématique abordée, les textes et supports de cours seront disponibles sur la page Moodle du module.

10 Enseignant-e-s

Bertho Béatrice
de Meyer Patricia
della Croce Claudia
Jetzer Anne

Responsable de module *

JETZER Anne

Descriptif validé le *

10 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Actions spécifiques et enjeux ES** **2024-2025**

Code T.TS.S0359.ES3.F.24	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation**

Crédits ECTS * **Langues(s)**
 français

6 ECTS

Volée :
PT 2023, EE 2021 et TP 2021

Semaines 13 à 20
Jeudi et/ou Vendredi

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autres

Autres prérequis

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***

Compétences :

5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformations sociales pertinents, créatifs et diversifiés qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.

4. Etablir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.

3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.

Objectifs :

Le module vise à soutenir le développement d'une réflexion critique permettant de questionner le sens, les idéologies, les définitions du ou des problèmes sociaux, les méthodologies sur lesquelles l'action sociale s'appuie. Il permet de concevoir des actions spécifiques pertinentes, créatives et diversifiées orientées par les principes du développement durable.

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capables de/d' :

- Identifier les enjeux et dilemmes éthiques relatifs aux axes et situations professionnelles présentés
- Analyser des situations, définir le ou les problèmes à traiter et concevoir des actions spécifiques pour y répondre. Les actions spécifiques tiennent compte des enjeux sociaux, économiques, politiques et éthiques
- Argumenter leurs choix (conceptualisation des actions spécifiques) et défendre un positionnement « éclairé »

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

5 Contenu et formes d'enseignement *

Les principes du développement durable constituent le fil rouge du module permettant d'articuler les cours, les séminaires ainsi que les thématiques (ateliers) à choix. Ils serviront de base à l'identification des enjeux et à la conception des actions spécifiques.

Les cours et ateliers seront basés sur trois dimensions : le développement d'une réflexion critique ; la définition des problèmes et les enjeux qui y sont associés ; la proposition d'actions spécifiques dans une perspective de développement durable (principes éthiques).

Ces trois dimensions orientent les contenus des cours, des séminaires et des ateliers en soulignant l'importance du contexte, en privilégiant une analyse de situations professionnelles et enfin en soutenant une réflexion sur la posture et l'intervention.

Les axes prescriptifs :

- Intervention sous mandat et aide contrainte,
- Collaboration avec les familles et soutien à la parentalité
- Rapport au corps et aux émotions
- Médias numériques

Les ateliers :

Six ateliers thématiques à choix seront proposés. Ces ateliers visent à penser une action spécifique en équipe en lien avec un ou plusieurs objectifs de développement durable et au moins une thématique. Les thématiques traitées dans les ateliers seront précisées en début de module et peuvent être modifiées d'année en année.

Cours magistraux, séminaires et travaux de groupe.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

L'évaluation de ce module est composée d'un travail écrit individuel et d'une épreuve de groupe. Le travail écrit individuel se présente sous la forme d'un journal de bord. Il est à restituer le **jeudi 8 mai 2025**. L'épreuve de groupe comprend la réalisation d'un poster et une présentation orale. Elle boucle le processus de conception de l'action spécifique pensée et élaborée en équipe durant les ateliers. L'examen (la présentation orale de groupe sur la base du poster réalisé en équipe) aura lieu le **jeudi 19 juin 2025**. Les étudiant-es doivent réaliser tous les travaux exigés dans les délais fixés par la responsable de module. La présence pendant les temps réservés aux ateliers est obligatoire, toute absence de plus d'un jour entraîne la non possibilité de se présenter à l'épreuve de validation de groupe.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

- Se présenter à une ou des nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2^e session prévue durant la même année académique, soit : la restitution d'un journal de bord ainsi que la réalisation d'un poster et d'une présentation orale de groupe le **jeudi 28 août 2025** (S35).
- Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

Les enseignant-es et les étudiant-es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage ainsi que dans les travaux écrits en sous-groupe/individuel. Ils et elles devront en faire un usage judicieux, critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils dans les supports de cours ou les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations (idées) et citations (copier-coller). A noter que les évaluations seront basées sur la maîtrise des concepts tels qu'ils ont été définis, expliqués et référencés dans les supports de cours et dans les textes abordés durant les enseignements/ateliers. Dès lors, toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificielle reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice. L'utilisation de toute forme d'intelligence artificielle est formellement interdite lors des examens écrits individuels.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

9 Bibliographie

Bibliographie :

- Bovey, L. & Kuehni, M. (2019). Corps à corps dans le travail éducatif auprès des personnes en situation de handicap avec déficience intellectuelle. *La nouvelle revue du travail*, 14. DOI : doi.org/10.4000/nrt.4781
- Denis, C. & Seron, C. (2011). Changer « à l'insu de son plein gré » ? Les défis de l'intervention sous mandat. *Cahiers critiques de thérapies familiales et de pratiques de réseaux*, 46, 47-65.
- Fleischlin, P. (2020). Objectifs de développement durable : un appel au travail social. *Actualité Sociale*, 12-15.
- Giuliani, F. (2013). *Accompagner : Le travail social face à la précarité durable*. Presses Universitaires de Rennes.
- Golay, D. & Udressy, O. (2019). Quand la relation socio-éducative définit le cadre d'intervention. Les ambiguïtés d'une prise en charge individualisée dans un lieu d'accueil collectif. *Nouvelles pratiques sociales*, 30(2), 46-62. DOI : doi.org/10.7202/1066100ar
- Infante, L. (2022). La construction de la reconnaissance mutuelle des rôles comme condition de l'intervention sociale. *Recherches familiales*, 19, 33-40.
- Plantard, P. (2021). Numérique et travail social : entre normes et médiation. *Informations sociales*, 202, 44-53.
- Portillo, M. (2019). Qu'est-ce que le travail social vert et pourquoi est-il pertinent aujourd'hui ? *Forum : Revue de la recherche en travail social*, 157, 46-54.

Titre des recherches :

- Dimitrova, N., Les parents doivent-ils mettre leurs écrans de côté ? Avec la collaboration de Chaman, S., Forcella, A., Musio, N., Quinodroz, F. Financé par Action Innocence (01.04.2021-31.05.2022)
- Infante, L. (2018-2022). *L'expérience des familles et des professionnels de l'éducation sociale à travers les mesures d'intervention socio-éducative de type AEMO*. UQAM, HES-SO.
- Veyre, A., Hugentobler, V., Vieillissement en institution des personnes en situation de handicap. Avec la collaboration de Guérdat, O., Ischer, M. Financé par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), Ra&D du domaine Travail social, programme de recherche prioritaire (01.02.2021-31.07.2022).

10 Enseignant-e-s

Barraud Vial Carole
Brücker Oriana
Dimitrova Nevena
Franz Lucile
Golay Dominique
Konan N'Dri Paul
Magalhães de Almeida António
Montet Michèle
Nadot Michaël
Palazzo Clothilde
Pitarelli Emilio
Udressy Olivier
Vacataire1

Responsable de module *

GOLAY Dominique

Descriptif validé le *

20 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module 2024-2025

Formation pratique 2 (FP2) Temps partiel

<p>Code T.TS.SO359.FP2TP.F.24</p> <p>Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé</p>	<p>Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS</p> <p>Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO</p>	<p>Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire</p>	<p>Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input checked="" type="checkbox"/> Autres</p>
--	--	---	---

2 Organisation

<p>Crédits ECTS * 27 ECTS</p>	<p>Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français</p>
--	--

1. La partie formation "**terrain**" équivaut à 24 ECTS
2. La partie "**intégration**" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique (FP) équivaut à 3 ECTS

Volée TP 2021

Semestre 8 : Printemps 2025
(choix du taux d'engagement pour la FP)

Semestre 9 : Automne 2025
(préparation, recherche de place et début FP)

Semestre 10 : Printemps 2026
(réalisation de la période FP)

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

Autres prérequis

- Trouver une place de formation pratique 2 dans l'option choisie en respectant les règles de recherche figurant dans le document "règles relatives à la recherche de place de formation pratique" et remplir les formulaires permettant la production du DCPT1 avant le 15 décembre 2025 (celle-ci peut se réaliser à plein-temps ou à temps partiel).
- La période de FP2 devra s'effectuer dans un lieu présentant une différence significative avec le ou les lieux de toute expérience préalable.
- Pour les personnes convoquées, se présenter aux permanences FP obligatoires aux dates indiquées.

Si ces prérequis ne sont pas remplis, l'accès à la FP2 sera refusé et l'étudiant-e devra recommencer l'ensemble du processus dès le semestre de printemps 2026. Il ou elle réalisera sa période de formation pratique au semestre de printemps 2027.

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***Compétences :**

Les 8 compétences du référentiel PEC20 BATS HES-SO seront développées.
<https://www.hetsl.ch/bachelor-en-travail-social/programme-de-formation/referentiel-de-competences/>

Objectifs pour la partie terrain :

Les niveaux attendus en fin de FP2 sont indiqués dans l'annexe 1 des « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social ».
https://www.hetsl.ch/fileadmin/my-eesp/etudiant-ts/modules/FP/Divers/Dispositions_d_application_sur_la_FP_relatives_au_PEC_2020_du_Bachelor_o....pdf

Objectifs pour la partie intégration (analyse de pratique) :

Cette partie du module s'inscrit dans une perspective d'interrogation réciproque des savoirs et de l'action. Elle contribue à l'identification de repères permettant aux étudiant-e-s de se situer dans leur travail et de poursuivre la construction des compétences inhérentes à l'exercice de la profession.

5 Contenu et formes d'enseignement ***Contenu pour la partie "terrain":**

« La formation pratique est une mise en situation professionnalisante des étudiant-e-s qui contribue au développement des compétences attendues au terme de la formation dans une perspective d'alternance intégrative » (HES-SO, 2020, p. 12). Elle comprend :

- Le travail dans une institution, une expérience et une pratique réflexive;
- Elaboration, rédaction, discussion et mise en oeuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2);
- Une rencontre tripartite pour l'élaboration du DCPT2;
- Un accompagnement pédagogique du praticien formateur ou de la praticienne formatrice (PF);
- L'élaboration et la rédaction d'un rapport écrit rendant compte du processus pédagogique;
- L'évaluation tripartite de la période de FP (étudiant-e, PF, RFP);

Les « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social » explicitent les conditions d'application de ce contenu.

Formes d'enseignement pour la partie "terrain" :

- Suivi par un-e PF (praticien formateur, praticienne formatrice).
- Suivi par un-e RFP (responsable de suivi de formation pratique de l'école).
- Confrontation aux situations réelles de travail.
- Soutien institutionnel et, le cas échéant, des professionnel-le-s de terrain.
- Séance de supervision

Le dispositif de formation pratique est défini dans le Dossier de Partenariat HES.

Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de FP2 :

Cette partie du module développe une réflexion sur l'action professionnelle à partir de l'analyse de situations réelles. Les temps de réflexion individuelle et groupale sont autant de vecteurs de développement des compétences et donc de professionnalisation, reposant sur :

- Des analyses de la pratique.
- Une socialisation des expériences professionnelles.

Formes d'enseignement pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module FP2 :

- Cours d'analyse de pratique

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 27 crédits ECTS. La partie formation "terrain" (24 ECTS) est validée selon la notation habituelle (A à F) et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie d'intégration soit acquise. (selon l'art. 11 al. 2 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social) et que l'étudiant-e ait accompli le processus de 20 heures de supervision pédagogique puis qu'il-elle remis l'attestation qui le certifie. La partie « Intégration » (3 ECTS) est validée selon la notation "acquis / non acquis".

Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social") :

- Au minimum 680 heures de présence effective dans l'institution de formation de pratique.
- **Signature du Contrat Pédagogique Tripartite 2** (au plus tard 6 semaines à partir du 1er jour de leur période de formation pratique pour celles et ceux qui effectuent leur FP2 à plein-temps et au plus tard 10 semaines après le début de leur FP2 pour celles et ceux qui l'effectuent à temps partiel).
- Rapport écrit de formation pratique validé par le ou la responsable de suivi de l'école.
- Bilan écrit du ou de la PF.
- Séance tripartite (y compris bilan oral du ou de la RFP), évaluation finale (co-évaluation sommative du ou de la PF et du ou de la RFP).
- Attestation rédigée par le ou la superviseur-e que les 20 heures de supervision ont été effectuées (2x10h00 ; FP1/FP2)

Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de FP2 :

1. Présentations écrites et orales de situations pendant le cours d'analyse de pratique, selon les modalités annoncées en début de cours.
2. Présence obligatoire et participation active.

Dans le cas où une interruption de la partie terrain intervient, l'attribution ou non de la note F sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur.

En cas d'échec de la partie "terrain", la partie "intégration" ne sera pas validée.

Modalités de répétition :

Partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique : en cas de non acquis, la possibilité de répétition sera la suivante :

- Nouveau travail écrit de validation à remettre **à une date qui sera communiquée ultérieurement**, selon les consignes données par les responsables de module. Ce nouveau travail écrit doit être validé au plus tard avant la fin du 10^e semestre.

Partie "terrain" : en cas d'obtention de la note F ou en cas d'interruption, répétition du module :-

- Répétition du module FP2 au semestre de printemps 2027 y compris la partie "intégration".

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

9 Bibliographie

10 Enseignant-e-s

Krafft Matthieu

Responsable de module *

BERTOCCHI Silvie et KRAFFT Matthieu

Descriptif validé le *

10 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module 2024-2025

Travail de Bachelor En emploi et Temps partiel

<p>Code T.TS.SO359.TBEE.F.24</p> <p>Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé</p>	<p>Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS</p> <p>Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO</p>	<p>Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire</p>	<p>Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input checked="" type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres</p>
---	--	---	---

2 Organisation

<p>Crédits ECTS *</p> <p>15 ECTS</p>	<p>Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français</p>
--	--

Volées :
EE2021, TP2021

Semestre d'automne 2024
(semaines 38 à 51) le vendredi et
semestre de printemps 2025
(semaines 8 à 18) les jeudi et
vendredi

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

Autres prérequis

La partie "Elaboration du projet" (TB1) doit être validée avant de pouvoir continuer la réalisation et la présentation du travail de bachelor (TB2).

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *Compétences :

- 4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.**
 - 5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.**
 - 6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon des modalités appropriées, auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés.**
 - 7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.**
1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
 2. Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
 3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
 8. Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

Objectifs :

Au terme du module les étudiant-es seront capables de/d' :

- Connaître le cadre réglementaire du travail de bachelor (guide de réalisation, code éthique, délais et exigences).
- Rédiger et présenter un projet réalisable et pertinent du point de vue scientifique et du point de vue du champ professionnel.
- Appliquer les méthodes et outils de base nécessaires à la réalisation d'un travail de bachelor (techniques de récoltes de données, déontologie de la recherche, concepts théoriques, littérature scientifique).
- Réaliser le travail de recherche selon le projet validé par le directeur ou la directrice du travail de bachelor.
- Élaborer un cadre théorique pertinent en regard du sujet de recherche.
- Mobiliser un (ou des) instrument (s) de récolte de données en adéquation avec le sujet et la manière de le traiter.
- Développer les compétences en méthodologie de recherche.
- Développer la connaissance des champs théoriques et pratiques du travail social.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Les sujets du travail de bachelor sont proposés et travaillés dans le cadre d'un séminaire thématique. Les responsables du séminaire assurent un encadrement théorique et méthodologique sur les 2 semestres. Cet encadrement est orienté vers l'élaboration d'un projet de recherche et de sa réalisation. Il comprend des connaissances de base relatives à la recherche – problématique – questions de recherches – outils de récolte de données – éthique – écriture scientifique, entre autres.

Formes d'enseignement :

- Séminaire thématique (participation obligatoire).
- Encadrement collectif et de groupe.
- Temps personnel de travail.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Modalités d'évaluation du projet :

- Délai de dépôt du projet : le **vendredi 20 décembre 2024** (semaine 51).
- En cas de demande de compléments, le projet doit être redéposé au plus tard le **vendredi 7 février 2025** (semaine 6).
- Le projet validé permet d'obtenir le prérequis obligatoire pour mener à bien la recherche au cours du 2e semestre.

Modalités de validation du travail de bachelor (TB) :

- Délai de dépôt du travail de bachelor : **lundi 16 juin 2025** (semaine 25).
- En cas de non-respect de ce délai, la note F (échec) est attribuée.**

- Lorsque la validation du travail de bachelor est en attente de compléments, ceux-ci doivent être remis à la directrice ou au directeur TB d'ici le **mercredi 03 septembre 2025** (semaine 36).
- En cas de non-respect de ce délai, la note F (échec) est attribuée.**

Modalités de répétition :

- **En cas de non validation du projet :**

Les étudiant-es recommencent la partie TB1 l'année académique suivante.

- **En cas d'obtention de la note F au travail de bachelor (TB) :**

Le module doit être répété selon les modalités définies avec les responsables de module et le vice-décanat cursus, dans le délai imparti par la durée maximale de la formation.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

En complément du descriptif module, le *Guide de réalisation du travail de bachelor en travail social EE & TP (édition 2024)* est le cadre de référence pour la réalisation du travail de bachelor (disponible sur <https://my.hetsl.ch/>).

Les enseignant-es et les étudiant-es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage ainsi que dans les travaux écrits en sous-groupe/individuel et ce, dans le cadre des ateliers thématiques. Ils et elles devront en faire un usage judicieux, critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils dans les supports de cours ou les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations idées) et citations (copier-coller). La forme est libre. A noter que les évaluations seront basées sur la maîtrise des concepts tels qu'ils ont été définis, expliqués et référencés dans les supports de cours et dans les textes abordés durant les séances et rattachés à leurs courants disciplinaire et sous-disciplinaire respectifs. Dès lors, toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificiel reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice.

9 Bibliographie

Bibliographie :

- Le séminaire thématique présentera une bibliographie en début de module.

Titre des recherches :

- Les recherches auxquelles participent les enseignant-es seront présentées dans le cadre du séminaire qu'elles et ils portent. Pour plus d'informations : <https://www.hetsl.ch/laress/catalogue-des-recherches/>.

10 Enseignant-e-s

Coste Tristan
Ermacora Emma
Fakhoury Julien
Franz Lucile
Magalhães de Almeida António
Sans enseignant
Veyre Aline

Responsable de module *

MAGALHÃES DE ALMEIDA António & VEYRE Aline

Descriptif validé le *

20 juin 2024
modifié le 8 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle